

LA STRATEGIE DE LISBONNE

1/ La Stratégie de Lisbonne a été lancée en 2000 lors du Conseil européen de Lisbonne. Son objectif est de **faire de l'Union européenne « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde »**. Cette stratégie économique et sociale repose sur **trois piliers** :

- Préparer la transition vers une société et une économie fondées sur la connaissance ;
- Moderniser le modèle social européen, investir dans le capital humain et combattre l'exclusion sociale ;
- Doser judicieusement les politiques macroéconomiques.

A ces trois objectifs de la stratégie de Lisbonne, le Conseil européen de Göteborg (2001) en a ajouté un 4^e : la **dimension environnementale**.

Une liste restreinte de **14 indicateurs** a été associée à la stratégie de Lisbonne lors du Conseil européen de décembre 2003. On y retrouve notamment des objectifs à l'horizon 2010 pour la croissance (3% en moyenne sur la décennie), la part du PIB consacrée à la R&D (3%), le taux d'emploi global (70%), celui des femmes (60%) et celui des travailleurs âgés de 55-64 ans (50%).

2/ La stratégie de Lisbonne a été relancée en 2005 sur la base d'un examen réalisé à mi-parcours de sa mise en œuvre par l'ancien premier ministre néerlandais M. Wim Kok. Compte tenu de la modestie des progrès réalisés à cette époque, la Commission a repris la préconisation du rapport de **recentrer la stratégie sur le double objectif de la croissance et de la création d'emploi**.

Cette stratégie renouvelée repose désormais sur **deux volets** :

- **un volet national** qui repose sur la mise en œuvre de réformes structurelles dans les États membres et sur l'élaboration de programmes nationaux de réforme (PNR) et de leurs rapports de suivi annuels ;
- **un volet communautaire**, qui regroupe l'ensemble des initiatives prises par la Commission. Le 1^{er} programme communautaire de Lisbonne a été présenté en juillet 2005. Le 2nd programme devrait être publié d'ici la fin de l'année 2008.

Cette stratégie recentrée vise à améliorer l'appropriation des réformes par les États Membres, les partenaires sociaux et les citoyens européens. L'objectif consiste à ce que la stratégie de Lisbonne fasse véritablement partie du débat politique national. A cette fin, les États Membres ont tous désigné un coordonnateur national de la stratégie de Lisbonne.

3/ La méthode ouverte de coordination (MOC) a été conçue lors du lancement de la stratégie de Lisbonne comme un moyen d'encouragement à l'échange de bonnes pratiques entre États Membres. Cette méthode part du principe qu'il peut être utile pour les États Membres confrontés à des problèmes analogues de s'inspirer de réformes expérimentées par les pays voisins et de les confronter à leur propre contexte. Si cette forme de coordination s'abstient de toute obligation contraignante, elle contient cependant un mécanisme de surveillance multilatérale qui permet de s'assurer de la mise en œuvre des réformes et des initiatives prises par les États membres.

Ce dispositif est **l'instrument de coordination des politiques relevant de la responsabilité nationale**. Il autorise l'Union Européenne à agir dans des domaines dans lesquels elle est

dépourvue de compétences grâce à la fixation par le Conseil d'objectifs communs dont la mise en œuvre est effectuée au niveau des États Membres. En d'autres termes, chaque État décide des politiques qu'il juge nécessaires au niveau national pour réaliser les objectifs fixés au niveau communautaire.

4/ Le 2^{ème} cycle triennal de la Stratégie de Lisbonne renouvelée (2008-2010) a été lancé cette année lors du Conseil européen de printemps. Ce dernier a notamment confirmé que **les lignes directrices intégrées adoptées en 2005** (les Grandes orientations de politiques économiques et les Lignes directrices pour l'emploi) restaient valables et qu'elles devaient être **utilisées pour la période 2008-2010**. Ces lignes directrices rassemblent l'ensemble des préconisations faites aux États membres pour leur permettre d'atteindre les objectifs définies dans la Stratégie de Lisbonne.

5/ La France a souhaité utiliser la période du second semestre 2008 au cours de laquelle elle assure la Présidence du Conseil pour faire avancer la réflexion sur l'avenir de la Stratégie de Lisbonne post-2010, en lien avec les autres pays du Trio (République tchèque et Suède). Cette réflexion sera notamment alimentée par la réunion des coordonnateurs de la Stratégie de Lisbonne qui se tiendra à Paris ce vendredi 5 décembre.

Pour plus d'information concernant la stratégie de Lisbonne
http://ec.europa.eu/growthandjobs/index_fr.htm